

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze

Le six juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 29 juin 2015

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 24 Votants : 26

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOCENO Julien- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise

POUVOIRS : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul à M. FREOUR Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

**Délibération n°2015D54 : Budget supérette
Décision modificative n°1-2015**

M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances, fait savoir que le crédit à l'article 6811« dotations aux amortissements » du budget supérette est insuffisant.

Il propose donc de modifier le budget de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
011- 61522- Entretien de bâtiments	3 000,00	-300,00	2 700,00
042-6811 Dotation aux amortissements	38 000,00	+300,00	38 300,00
TOTAL	41 000,00	0,00	41 000,00

Dépenses d'investissement

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
23-2313	44 584,09	+300,00	44 884,09
TOTAL	44 584,09	300,00	44 884,09

Recettes d'investissement

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
040-28132- Amortissements des constructions	30 500,00	+100,00	30 600,00
040-28188 Amortissements des matériels	7 500,00	+200,00	7 700,00
TOTAL	38 000,00	+300,00	38 000,00

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cette modification au budget.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant les crédits insuffisants à l'article 6811,

Approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°1-2015 du budget supérette conformément à l'exposé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**

